

Collectif pour la future Maison de Quartier du Nord, Rencontre avec Mme Papaux et MM. Verheyen et Kohlbrenner (FASL) Compte rendu de la séance du 24/08

Mercredi 24 août 2016 à 19h à la Cabane des Bossons. Ont participé à la séance :

- Estelle Papaux, maître d'ouvrage pour la Ville de Lausanne, Pierre-Alain Verheyen, directeur de la FASL, Daniel Kohlbrenner, adjoint à l'animation FASL, Silvana Annese, Hélène Ott, Christophe Lebourg, Sylvianne Henriot, Marie-France Hamou, Agnieszka Majczyk, Charles Djomoo, Antonio Rosato, Jean-Daniel Cruchaud, Pascal Paté, Vincent Rocher, Philippe Solms.

a) Objet de la séance

Lors de la rencontre du 21 juin, Mme Papaux avait indiqué que différents types de gestion pouvaient être envisagés pour certaines parties de la future MQ – par exemple des formules telles que « gestion partagée », « gestion contrôlée » ou « gestion communautaire ». Ne connaissant pas exactement ces formules, le Collectif souhaite s'en informer et en mesurer les implications – tant au niveau de l'équipe des animateurs, que pour la direction FASL.

Par ailleurs, le désir du Collectif d'en savoir davantage tient aussi à sa prochaine rencontre avec les coopératives d'habitants. Si l'intérêt s'en fait sentir lors de la rencontre, le Collectif veut en effet pouvoir discuter en connaissance de cause de formules de co-gestion ou de mise en synergie de leurs espaces socioculturels avec la future MQ.

b) Etat de la réflexion de la Ville sur la prise en charge des besoins

Mme Papaux indique que les projets des coopératives d'habitants qui construiront aux Plaines-du-Loup comprennent notamment les équipements à vocation socioculturelle suivants :

- Café social (coopérative La Meute) ;
- Salle de spectacle de 300 places (coopérative Le Bled) ;
- Espaces communautaires (Codha).

Cette offre étant susceptible de répondre à une partie des besoins socioculturels auxquels la Ville destine la MQ, l'enveloppe budgétaire prévue pour cette dernière a d'ores et déjà été diminuée. Elle se monte maintenant à 6.2 mios de francs, contre 7.4 mios initialement.

À retenir : la Ville anticipe sur la mise en place de synergies avec les coopératives, mais n'a pas abordé formellement la question avec elles.

Problèmes évoqués par les membres du Collectif :

- La mise en place de synergies implique qu'en contrepartie de l'abandon de certaines offres par la MQ, les coopératives donnent aux habitants non coopérateurs et des quartiers voisins des garanties d'accès à leurs équipements.
- D'ici le 25 septembre, l'incertitude sur cette question ne sera certainement pas dissipée. Les participants aux ateliers du 25 devront donc être clairement avertis de la situation quand ils seront invités à imaginer les activités qu'ils attendent au sein de la MQ. Par ailleurs, la Ville et ses services techniques ne devront en aucun cas trancher les points incertains dans le seul souci de finaliser à tout prix le cahier-des-charges du MEP d'ici la fin de l'année.

Réflexions de Mme Papaux par rapport à ces problèmes :

- Pour la mise en place de synergies en ce qui concerne l'offre socioculturelle, une nouvelle façon de fonctionner devra être inventée.
- Concernant la gestion des incertitudes : l'option du MEP (Mandat d'Etude Parallèle), retenue pour le développement du projet de MQ, devrait permettre de gérer les points non stabilisés qui auraient été inclus au programme architectural et qu'il s'agirait de modifier.
- Les participants des ateliers ne devront pas hésiter à exprimer et à renvoyer à la Ville les craintes et questions qu'ils auront.

c) Le fonctionnement FASL et des centres et maisons de quartier

Monsieur Verheyen présente la FASL et son fonctionnement (cf. <http://fasl.ch>).

- La mission de la fondation concerne 4 enjeux majeurs : l'intégration, la citoyenneté, la solidarité et la culture.
- Les relations entre la FASL et la Ville sont réglées par le biais de conventions.
- La Ville confie à la FASL la responsabilité de bâtiments, afin qu'elle y développe les centres et maisons de quartier dont elle a besoin pour assurer sa mission socioculturelle.
- Les animations proposées dans les centres et maisons de quartier ne sont pas décidées par la FASL. Pour chaque centre ou maison de quartier est créée une association regroupant les habitants qui se sentent concernés. Émanant de l'association (mais intégrant aussi des représentants de la direction FASL), le « conseil » définit les animations sur la base d'un diagnostic de quartier. Le conseil décide également de la gestion des locaux. À ce titre, il détermine la politique de location (à qui seront loués les salles, et à quelles conditions de prix ou de contribution à la vie du lieu). Formellement, les relations FASL-association sont réglées par une convention.
- Bien qu'engagés et rémunérés par la FASL, les animateurs d'un centre ou d'une maison de quartier (+ personnel nettoyage et administration) travaillent selon les orientations décidées par le conseil. Les décisions relatives au travail des animateurs peuvent parfaitement être prises sur un mode collégial les intégrant (le mode de décision n'est pas prédéfini). Lorsque la structure est grande, une gouvernance reposant sur une direction formalisée peut aussi être mise en place.
- À savoir : l'association d'un centre ou d'une maison peut engager des moniteurs (bénévoles défrayés), tout comme il peut chercher des sponsors externes pour financer des projets particuliers. Elle doit aussi prévoir le budget nécessaire pour maintenir et renouveler le matériel et le mobilier.

Questions du Collectif et réponses :

- Est-ce en fonction du nombre d'habitants dans le périmètre concerné que la FASL demande que la gouvernance de maison soit confiée à une direction formalisée ?
Réponse : Ce critère ne joue pas de rôle. La FASL n'a pas d'idée préconçue en matière de gouvernance. À noter aussi : les maisons sont des lieux de démocratie participative.
- La FASL pourrait-elle être amenée, pour des raisons économiques, à pousser un conseil de maison à « rentabiliser » les espaces via les prix de location – ce qui retomberait entre autres sur les associations ayant besoin de salles pour leurs activités ?
Réponse : Non, il n'y a pas de risques en ce sens. Par rapport aux besoins de salles des associations (ou des privés), il faut savoir que les locations ne sont proposées qu'en fonction des disponibilités laissées par les animations organisées par la MQ (celles-ci sont prioritaires). Par ailleurs, un conseil de maison peut tout à fait demander à une association qu'elle participe, par exemple, à l'organisation d'une activité de la MQ en contrepartie de la mise à disposition d'une salle.

d) Marge de manœuvre en matière de gestion / exemples concrets

- À la Pontaise : Un espace est laissé en gestion communautaire ; il est mis gratuitement à disposition d'association sous condition qu'elles participent à l'organisation de fêtes de quartier.
- À la Pontaise : Une salle est confiée à la paroisse pour fonctionner comme « espace des endeuillés », toutes confessions confondues. L'attribution de la salle repose sur le fait que ce lieu de parole répond à une nécessité pour tous les groupes de population du quartier.
- Dans la maison du Désert : L'association a décidé en toute autonomie de ne pas créer d'espace ados. Elle mise sur la polyvalence de l'ensemble des espaces, cela malgré les difficultés de fonctionnement que cela pourrait induire.

e) Remarques relatives à la future MQ du Nord

- Remarque de M. Verheyen quant à l'implication des coopératives d'habitants : Il y aurait tout intérêt à ce que ces coopératives deviennent membres de l'association de la MQ (les associations liées aux centres et aux maisons acceptent autant les membres individuels que collectifs)
- Information de Silvana : L'ORIF (cf. www.orif.ch) serait éventuellement intéressé par la prise en charge de l'espace repas. Les animateurs auront un échange sur ce point la journée du 6 septembre. Silvana invite Mme Papaux à se joindre à cette rencontre.

f) Suivi de la démarche par le Collectif et l'association en cours de création

Il sera essentiel que le Collectif et l'association du centre des Bossons (en voie de constitution) soient bien présents aux côtés de la Ville durant toute la phase jusqu'au cahier-des-charges, puis durant le MEP. Sur la base de l'expérience du Vallon, Pascal encourage l'association à être forte. La question du rapprochement du Collectif et de l'association est posée.

Agnieszka et Antonio expliquent que l'association doit pour l'instant se concentrer sur sa constitution. De leur côté, et à défaut de mieux, les membres du Collectif ne faisant pas partie de l'association ne seraient sans doute pas opposés à ce que leurs coordonnées complètes (emails, adresses postales et téls) soient transmises à l'association si elle le souhaite.

g) Rappel des prochaines séances et confirmation de l'heure de la rencontre du 06.09

- **Lundi 29.08** 19:00 à la Cabane. Rencontre avec les coopératives d'habitants
- **Mercredi 31.08** 19:30 à la Cabane. Travail sur les thématiques et ateliers.
- **Mardi 06.09** 19:00 à la Cabane. Échange avec la Ville sur les thématiques / l'organisation des ateliers.
- **Mercredi 14.09** 19:30 à la Cabane. Séance plénière, ajustement des thématiques/organisation.
- Autour du 20 novembre – date exacte, lieu et heure à préciser : forum de quartier.